

Réflexions sur les vaccins

Les vaccins autorisés en France contre le Covid-19

Sur les vaccins autorisés en France contre le Covid-19, l'arrivée en France du vaccin du laboratoire américain Johnson & Johnson est attendue avec impatience par de nombreuses personnes. Le vaccin à dose unique Janssen du groupe américain Johnson & Johnson est autorisé en Europe depuis le 11 mars. Afin de prévenir le Covid-19 chez les personnes à partir de 18 ans. C'est le quatrième vaccin autorisé en Europe, après ceux de Pfizer, Moderna et AstraZeneca, mais le premier vaccin qui s'utilise en une seule dose, contrairement aux vaccins de Pfizer/BionTech, Moderna ou AstraZeneca, qui eux se prennent en deux doses espacées de plusieurs semaines. En plus le vaccin COVID-19 Janssen possède trois avantages non négligeables : Son mode de conservation qui se conserve pendant trois mois à température réfrigérée classique, comme n'importe quel vaccin, le fait qu'il ne nécessite qu'une seule injection et qu'il n'ait pas besoin de reconstitution, il est prêt à l'emploi. Pour l'heure, c'est le seul vaccin à avoir montré une efficacité avec une dose unique. Le vaccin est appelé communément "vaccin COVID-19 Janssen". Il s'appuie sur la plateforme technologique dite adénovirus qui est déjà utilisée, entre autres, pour le vaccin contre le virus Ebola développé par Janssen, qui a reçu une AMM européenne en juillet dernier. Pour le fabriquer, les scientifiques ont utilisé un adénovirus (appelé adénovirus de type 26 ou Ad26), responsable de rhumes hivernaux chez l'homme, dont ils ont modifié l'ADN afin que ce virus, bénin lorsqu'il est injecté chez l'homme, entraîne la fabrication de la fameuse protéine Spike, spécifique du sars-CoV-2. Elle ne provoque pas de maladie mais amène le système immunitaire à apprendre à réagir de manière défensive, produisant une réponse immunitaire contre le Sars-CoV-2. Il ne comporte pas d'adjuvant et s'administre en une seule dose, ce qui représente un avantage non négligeable en période de pandémie puisqu'on n'a pas besoin de prévoir un deuxième rendez-vous. La protection des personnes vaccinées est effective deux semaines après l'injection et se renforce au cours du temps. De manière générale, il faut savoir qu'aucun vaccin n'apporte une protection immédiate, l'organisme a besoin de temps pour mettre en route son système immunitaire et fabriquer des anticorps, habituellement il faut compter une quinzaine de jours.

LIRE LA SUITE